

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 23 juillet 2015 à 19h30.

Etaient présents : M.BACCI Jean, Mme SANTACREU Anne Marie, MM.RIBOULET Gilbert, CAILLEUX Marc, GENIO Giovanni, Mmes GENIO Ghislaine, GUTTIN Arlette, GHESQUIER Corinne, MM.DELIGNY Franck, HERRIOU Jean-Pierre.

Absents: Mme MAROTZKI Marie-Hélène,

Secrétaire de séance : M. HERRIOU Jean-Pierre.

LE QUORUM EST ATTEINT.

Approbation du Conseil municipal précédent du 10 juin 2015 à l'unanimité.

A/ Délibérations

1 : Motion de l'association des maires de France concernant les baisses des dotations de l'Etat sur la période 2015-2017. Adoption à l'unanimité.

2 : Motion du député Olivier Audibert-Troin concernant l'interdiction de la chasse à la glue. Cette interdiction a été votée en séance à l'Assemblée Nationale en présence d'un nombre très restreint de députés. Elle doit maintenant être présentée au Sénat. La motion proposée par le député Olivier-Audibert-Troin est approuvée par huit membres du conseil municipal (deux abstentions).

3 : Admission de non-valeur

Des actes de vandalisme ont été effectués il y a quelques années sur le territoire de la commune par trois personnes identifiées et qui ont reconnu les faits. Les amendes requises ont été payées par 2 d'entre elles mais pas par la troisième.

La non-valeur estimée à 669.50€ doit désormais figurer dans les comptes 6 541 du budget de l'exercice en cours de la commune.

Approbation à l'unanimité.

4 : Horaires des employés de voirie

Pendant la période estivale, compte-tenu des éléments climatiques constatés, les horaires de début de journée sont avancés de 8h à 7h le matin.

Approbation à l'unanimité.

B/ Eaux de Provence, rapport annuel 2014 (eau potable et assainissement)

Les commentaires présentés par M. Jean BACCI sont les suivants :

B.1 Eau potable

19 compteurs ayant plus de 15 ans d'âge doivent être remplacés.

Les valeurs des pertes d'eau en 2014 s'élèvent à 12 928m³

Le rendement du réseau ressort à 78% (il était de 81% en 2013). Ce rendement reste nettement supérieur à l'objectif du Grenelle 2 : 68%.

Le prix du m³ d'eau consommé (pour une consommation de référence de 120m³/an) ressort à 2,644€ (dont 1€ pour le budget communal pour l'amélioration des réseaux). Le nombre d'abonnés est de 350 (+ 5 en 2014).

Les contrôles de qualité de l'eau sont bons.

B.2 Assainissement

La longueur du réseau d'assainissement est inchangée.

La STEP de Moissac-Bellevue est conforme.

Le coût pour une consommation de référence de 120m³ d'eau potable par an, ressort à 2,2733€ dont une partie revient à la commune pour l'entretien des réseaux.

Au titre du renouvellement d'équipement, la pompe du Plan Deffends a été changée.

La concession de service eau-assainissement passée par la commune de Moissac-Bellevue avec la SEERC arrive à échéance le 11 décembre 2015.

Questions diverses :

1 La commune de Moissac-Bellevue est membre du syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Verdon depuis la création du parc en 1999 et à ce titre, elle participe à de nombreuses actions au sein du PNRV dont celles liées à l'eau. Une présentation succincte des développements dans le domaine de l'eau (contrat rivière n°1 2008-2014, nouveau contrat rivière n°2 2015-2021, SAGE Verdon) est faite par M. HERRIOU.

2 La commune de Moissac-Bellevue est aussi membre du syndicat Mixte de l'Argens (S.M.A) depuis 2014. Ce syndicat, basé au Muy, doit mener études et travaux du Plan d'Action et de Prévention des Invitations (PAPI) sur le bassin versant de l'Argens. Un point sur les opérations en cours est fait par M. HERRIOU. M.BACCI, en tant que président de la communauté de communes « Lacs et Gorges du Verdon », représente la LGV au sein du SMA et va veiller en particulier à la répartition équitable des participations financières des communes membres du SMA (dont, en particulier Moissac-Bellevue) aux frais du fonctionnement de la nouvelle structure et aux futurs investissements éventuels pour les travaux à venir.

FIN DE LA SEANCE : 20H30